

FRANCE-MONDE

YVELINES Violences urbaines

Chanteloup : « Une bande d'imbéciles »

Édouard Philippe a fustigé lundi une « petite bande d'imbéciles et d'irresponsables » qui a pris pour cible des policiers et un chapiteau de cirque lors d'une soirée de violences urbaines, samedi, à Chanteloup-les-Vignes (Yvelines).

Mais, pour le chef de file des sénateurs Les Républicains, Bruno Retailleau « les incendiaires ne sont pas des imbéciles et des irresponsables. Ce sont des criminels qui veulent affaiblir la République. Tant que les réponses politique et pénale seront aussi faibles, cette situation ne changera pas ».

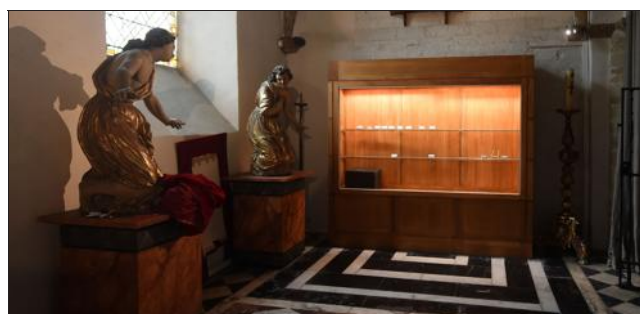
Samedi soir, à Chante-

loup-les-Vignes, les forces de l'ordre, prises à partie par une trentaine de jeunes, ont essuyé des jets de projectiles ou des tirs de mortiers d'artifice. Deux blessés ont été dénombrés dans les rangs de la police. Deux individus, dont un mineur, ont par ailleurs été interpellés et étaient toujours en garde à vue lundi après-midi.

Devant le chapiteau de cirque ravagé par un incendie, le président LR du conseil départemental des Yvelines Pierre Bédier a promis lundi que le bâtiment serait « reconstruit dans moins d'un an et entièrement financé par le département ».

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES Oloron-Sainte-Marie

La cathédrale cambriolée à la voiture-bélier



Les cambrioleurs ont fait main basse sur une partie du trésor de la cathédrale. Photo AFP/Gaizka IROZ

Une casse à la voiture-bélier et une partie du trésor volatilisés : la cathédrale d'Oloron-Sainte-Marie (Pyrénées-Atlantiques), a été la cible dans la nuit de dimanche à lundi d'un commando de malfaiteurs. Ces derniers étaient toujours recherchés dans la soirée après le vol de plusieurs pièces d'orfèvrerie et d'une cape, rarissime, un préjudice « considérable » pour la commune béarnaise.

Les malfaiteurs ont enfoncé une porte secondaire de cette cathédrale en projetant un véhicule sur lequel ils avaient installé un tronc d'arbre – une souche –, à l'avant du capot.

À l'intérieur, les cambrioleurs ont ensuite fait main basse sur une partie du trésor de la cathé-

drale, composé de nombre d'objets liturgiques.

« Une pièce maîtresse » dérobée

Selon la mairie qui a procédé à un inventaire, de l'orfèvrerie (calices, croix, ostensoirs), qui se trouvait en vitrine et une « pièce maîtresse de la collection de vêtements », une cape donnée par François I^{er} (1494-1547) manquant désormais à l'appel.

La cathédrale, un haut lieu touristique du Béarn, à quelque 50 km de la frontière espagnole, est inscrite par l'Unesco depuis 1998 sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité au titre de sa localisation, une étape sur un des chemins de Saint-Jacques de Compostelle.

GRENOBLE Homicide involontaire

Chirurgien suspendu : l'enquête a été élargie

L'information judiciaire pour blessures involontaires visant un chirurgien orthopédiste grenoblois, a été élargie à des faits éventuels d'homicide involontaire. Il est mis en cause par d'anciens patients et a été suspendu par l'Ordre des médecins. Un réquisitoire supplétif a été pris en ce sens par le parquet de Grenoble le 24 juin, a indiqué lundi le procureur de la République, Éric Vaillant.

Une information judiciaire avait été ouverte six jours plus tôt, portant sur des faits de blessures involontaires dénoncés par 27 plaignants souffrant de séquelles après une opération

du médecin concerné.

Le lendemain, les proches d'un homme de 73 ans, décédé fin 2017 après une intervention au dos, avaient signalé au parquet les conclusions de deux expertises médicales mettant en cause « de multiples fautes » du praticien, a précisé l'avocat de cette famille, M^e Hervé Gerbi.

Le procureur avait alors décidé d'élargir l'enquête. Depuis, une troisième expertise médicale est allée dans le même sens, et l'épouse du défunt, sa fille et son fils se sont constitués parties civiles le 30 octobre. Ils réclament aussi des poursuites pour escroquerie.

EN BREF

NICE Intempéries : décès d'une septuagénaire

Les fortes pluies du week-end à Nice (Alpes-Maritimes) ont fait une victime, une retraitée de 71 ans dont le corps a été retrouvé lundi, enseveli derrière sa maison par un glissement de terrain. Alors que le soleil était de retour, la vieille dame était sortie balayer derrière sa maison, quand un flanc de la colline s'est effondré. C'est sa famille, présente au moment du drame, qui avait donné l'alerte.

SEINE-ET-MARNE Un octogénaire tue sa femme et se suicide

Un homme âgé de 87 ans a tué sa femme de 88 ans avant de se suicider, samedi, dans un appartement d'une résidence pour personnes âgées à Fontainebleau (Seine-et-Marne). C'est une infirmière qui se rendait chez le couple qui a donné l'alerte. L'homme a tué sa femme avec un fusil avant de retourner l'arme contre lui. La vieille dame était invalide, son mari n'aurait plus supporté cette situation.

SANTÉ Mois sans tabac

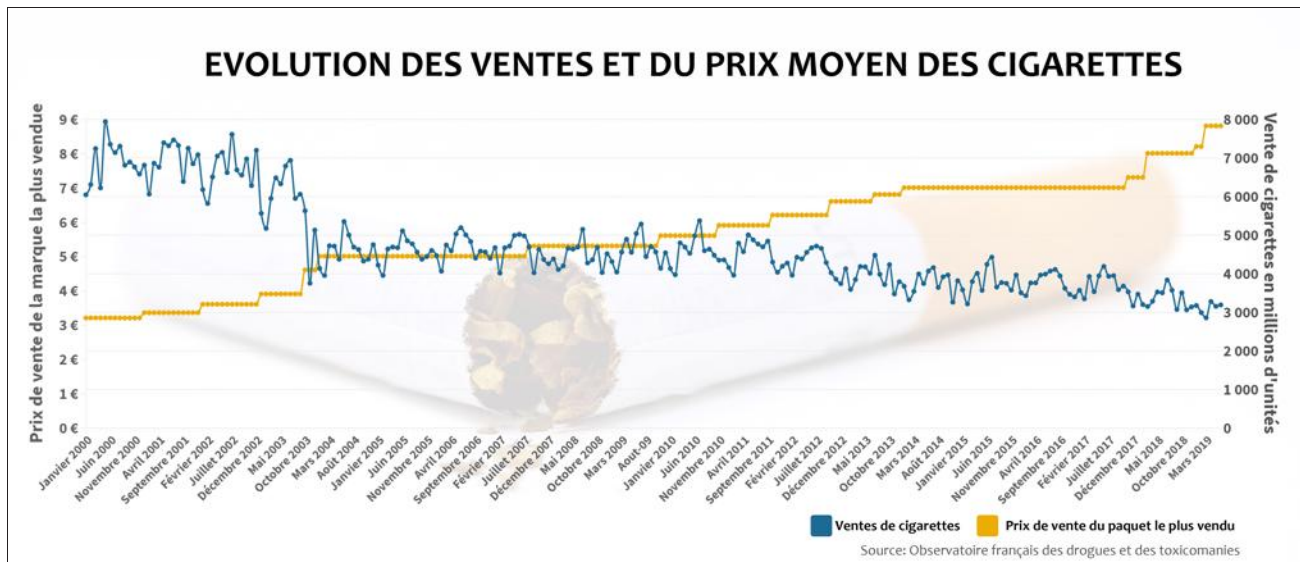
En vingt ans, les ventes de cigarettes divisées par deux

Le nombre de fumeurs n'a jamais été aussi bas en France. Une évolution qui doit beaucoup à la hausse significative du prix du tabac.

Le seuil est symbolique. Avec la nouvelle hausse du prix du tabac qui vient d'intervenir début novembre, le tarif de certains paquets de cigarettes dépasse désormais les dix euros. Et si pour l'instant seuls certains paquets de Gitanes et de Gauloises sont concernés, la plupart des autres marques devraient suivre l'an prochain. Deux hausses sont déjà prévues dans le projet de loi de finances pour 2020, qui devraient renchérir le prix du paquet de 90 centimes. Rares seront alors les paquets sous la barre des dix euros.

Explosion des recettes fiscales

Pour le gouvernement, c'était l'objectif à atteindre. Dès juillet 2017, la nouvelle ministre de la Santé s'était prononcée pour une augmentation significative du prix du tabac. « Pour que la hausse du prix du tabac soit efficace, il faut que cette hausse soit im-



Infographie JML

portante », avait justifié Agnès Buzyn.

La démarche a déjà porté ses fruits. Ces deux dernières années, environ 1,6 million de Français ont abandonné la cigarette. La proportion de fumeurs quotidiens, qui oscillait depuis une dizaine d'années aux alentours de 29 %, a même reflé à 25,4 % l'an dernier, selon l'agence Santé publique France. La baisse est particulièrement prononcée chez les jeunes hommes.

D'autres facteurs que le prix du paquet ont certes pu jouer – notamment le développement de la cigarette électronique ou la prise de conscience des dangers du tabac. Mais les courbes du prix du paquet et des ventes de cigarettes sont éloquentes : plus la première augmente, plus les secondes diminuent... En une vingtaine d'années, le nombre de cigarettes vendues dans l'Hexagone a été divisé par deux. Au début des années 2000, il s'écoulait entre 6 et

7 milliards de cigarettes chaque mois en France. Actuellement, on flirte plutôt avec les trois milliards, selon les chiffres de l'Observatoire français des drogues et toxicomanies. Le phénomène est similaire pour le tabac à rouler, dont les ventes enregistrent un recul inédit depuis l'augmentation de tarifs de ces dernières années. Les ventes de traitements d'aide à l'arrêt, lui, explose : il a doublé en cinq ans. Mais la flambée du tabac ne

fait pas du bien qu'aux poumons des fumeurs (du moins ceux qui arrêtent) : les taxes sur le tabac, qui représentent plus 82 % de son prix, ont rapporté l'an dernier près de 13 milliards d'euros à l'État, soit 900 millions de plus que prévu. Avec la TVA, elles devraient atteindre les 16 milliards l'an prochain. La quasi-totalité de ces sommes sont reversées à la Sécurité sociale.

J.-M.L.

BIEN-ÊTRE Une pratique inventée dans les années 1960

La kinésiologie contre le stress

Cette pratique se base sur un principe simple : une faiblesse musculaire traduit un stress.

Stress, tensions, manque de concentration, difficultés relationnelles ou professionnelles, manque de sommeil...

En dehors des traitements médicamenteux, d'autres formes de soin peuvent aussi vous aider à améliorer votre bien-être au quotidien. Parmi elles, la kinésiologie, inventée dans les années 60 aux États-Unis par un chiropracteur, qui propose d'accompagner toute personne vers un meilleur équilibre sur les plans mental, émotionnel, physique et énergétique.

La pratique nécessite au minimum 600 heures de formation, sanctionnées par l'obtention d'un certificat.

Dénouer des blocages énergétiques

L'Organisation mondiale de la santé définit le kinésologue comme étant « un professionnel de la gestion du stress et de la prévention en matière de santé ». Dans son cabinet, il va utiliser principalement des tests



En dehors des traitements médicamenteux, d'autres formes de soin peuvent aussi vous aider à améliorer votre bien-être au quotidien. Photo Pixabay/Angelo ESSLINGER

musculaires afin de dénouer des blocages énergétiques.

« L'objectif d'une séance de kinésiologie est d'aider la personne qui consulte à mieux s'adapter à la réalité qui l'entoure, en l'aidant à identifier les causes de conflits et de mal-être intérieur,

source de tensions physiques ou psychiques, puis en libérant le poids des charges émotionnelles associées », précise Sarah Alimondo, présidente du syndicat national des kinésologues.

Les tests musculaires ne sont pas douloureux : « Il

s'agit d'une pression douce, exercée le plus souvent sur un muscle du bras, qui indique la présence ou l'absence d'un stress en lien avec l'objectif qui a été déterminé. Cela permet de faire pleinement participer la personne par une auto-observation consciente de ce

qui se passe en elle, l'amenant ainsi à devenir actrice de son propre changement ».

Prix et durée variables

Une séance de kinésiologie dure entre 30 et 75 minutes. Son coût peut varier entre 30 et 60 euros. Non remboursée, la consultation peut toutefois être prise en charge par certaines mutuelles, dans le cadre d'un forfait limité. En général, trois séances suffisent, à raison d'une toutes les trois semaines.

Attention : la kinésiologie n'est ni une médecine, ni une thérapie. « Elle ne promet jamais la guérison de tel ou tel symptôme ou maladie, mais elle peut s'envisager davantage comme une approche éducative et préventive de santé » assure Sarah Alimondo.

La Fédération française de kinésiologie ajoute : « Le kinésologue n'établit aucun diagnostic médical, ne prescrit pas et ne traite pas. Il ne demande jamais de suspendre un traitement. Il apporte un complément éventuel aux professionnels de santé dans le domaine de la gestion du stress et des émotions ».

SOCIÉTÉ Un plan « pour une école inclusive »

Handicap à l'école : les mesures du gouvernement confrontées au terrain

Aujourd'hui, 87 % des élèves en situation de handicap « sont à temps plein à l'école » : le gouvernement a mis en avant lundi les effets de son plan pour une école dite « inclusive ». Accueillir « pleinement » les enfants en situation de handicap était une priorité de la rentrée très attendue par les parents, qui s'est traduite par une série de mesures. Parmi elles, le changement de statut des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH),

qui sont passés de contrats aidés à des CDD de trois ans renouvelables une fois et transformables en CDI. 4 500 en équivalent temps plein ont été recrutés en plus cette année, portant le total d'accompagnants à 90 000. Il y a également eu la création de pôles (PIAL) pour coordonner les besoins des élèves avec la mutualisation systématique des aides.

Qu'en est-il réellement sur le terrain ? « Globalement le bilan de la rentrée n'est pas

satisfaisant », nuance Marion Aubry, vice-présidente de l'association TouPI, qui défend les droits des personnes handicapées. « De nombreux enfants ont besoin d'un accompagnement individuel à temps plein et ne bénéficient que d'une aide à temps partiel », explique-t-elle par exemple.

Retard de paiement des AESH

Malgré les mesures mises en place pour améliorer l'at-

tractivité du métier, « nous rencontrons encore des difficultés à recruter » les AESH, « en Ile-de-France notamment », reconnaissent les ministres. Un mois et demi après la rentrée, nombre d'entre eux n'avaient toujours pas été payés. « Les nouveaux contrats ont été mis en place dans une grande précipitation et tous n'ont pas pu être modifiés en temps et en heure », explique Sophia Catella, du syndicat Snuipp-FSU. Son autre

crainte concerne les PIAL, implantés pour le moment dans 40 % des écoles, collèges et lycées.

« On se dirige vers davantage de mutualisation, ce qui signifie que les AESH vont devoir se partager davantage d'enfants et que tous n'auront pas le nombre d'heures d'accompagnement nécessaires », redoute Sophia Catella. Le gouvernement se donne trois ans pour réussir un « grand service public de l'école inclusive ».